



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
10 avril 2018**

(Article L 2121-15 et L 2121-25 du C G C T)

Heure début séance :	20h00
Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	17
Procurations :	2
Madame Nelly MARECHAL donne procuration à Monsieur Jean-Pierre Le COZ, Madame Isabelle BUREL donne procuration à Madame Odile DIVANAC'H	
Nombre de votants :	19
Secrétaire de séance :	Pascal DAGORN

Monsieur le Maire demande au conseil d'approuver le compte-rendu du conseil précédent.
Madame GUILLOU interroge Monsieur le Maire sur la signature du compromis de vente du Séminaire.
Monsieur le maire indique qu'il y a encore quelques discussions sur les accès et les places de stationnement et que la signature devrait pouvoir avoir lieu à la fin du mois.
Une seconde question concerne l'ouverture de la médiathèque qui est retardée du fait de l'absence de connexion internet.
Le compte-rendu est approuvé.

1. Comptes administratifs 2018 – Commune – Assainissement - Lotissement

Monsieur Yves KERISIT, adjoint en charge des Finances, présente les comptes administratifs 2017 de la commune, de l'assainissement et du Lotissement, dont voici le résumé :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL Nombre de suffrages exprimés = 14 voix Pour ; 4 voix Contre

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Opérations de l'exercice	1 530 756,66	1 174 393,45	1 131 477,37	1 496 170,31	2 662 234,03	2 670 563,76
Résultat de l'exercice		- 356 363,21		364 692,94		8 329,73
Résultat reporté		265 574,49				265 574,49
Résultat OMT intégré		9 668,84				9 668,84
TOTAUX CUMULES		- 81 119,88		364 692,94		283 573,06

COMPTE ANNEXE
ASSAINISSEMENT

Nombre de suffrages exprimés = unanimité

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Opérations de l'exercice	55 949,50	58 846,47	45 779,14	55 252,48	101 728,64	114 098,95
Résultat de l'exercice		2 896,97		9 473,34		12 370,31
Résultat reporté		6 040,54				6 040,54
TOTAUX CUMULES		8 937,51		9 473,34		18 410,85

COMPTE ANNEXE Lotissement

Nombre de suffrages exprimés = unanimité

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettes ou
	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>	<i>Déficit</i>	<i>Excédent</i>
Opérations de l'exercice	27 136,60	0,00	27 136,60	27 136,60	54 273,20	27 136,60
Résultat de l'exercice	27 136,60			0,00	27 136,60	
Résultat reporté	205 003,04			40 000,00	165 003,04	
TOTAUX CUMULES	232 139,64			40 000,00	192 139,64	

2. Comptes de gestion 2017 – Commune – Assainissement - Lotissement.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame la Trésorière municipale qui indique que les comptes administratifs et de gestions 2017 sont conformes.

VOTE : les comptes de gestions sont approuvés.

3. Affectations des résultats 2017 pour la commune et le lotissement.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les résultats 2017 des budgets de la commune et du lotissement doivent être affectés en 2018. Il propose de les affecter comme suit :

Pour le lotissement :

	RESULTAT CUMULE CA 2016	Virement à la Section d'Investissement	RESULTAT EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A AFFECTER
INVEST	- 205 003,04		- 27 136,60			- 232 139,64 €
FONCT	40 000,00	0,00	0,00			40 000,00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	40 000,00 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	

Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0,00 € 40 000,00 € 0,00 €
Total affecté au c/ 1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

VOTE : UNANIMITE

Pour la Commune :

	RESULTAT CA 2016	Résultat OMT Intégration transfert de compétence	Virement à la Section d'Investisseme nt	RESULTAT EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTE S A REALI SER	CHIFFRES A AFFECTER
INVEST	265 574,49 €	9 668,84 €		81 119,88 €	856 674,38€ 0,00 €		-81 119,88 €
FONCT	331 740,45 €	- 7 769,05 €	323 971,40 €	364 692,94 €			364 692,94 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	364 692,94 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	364 692,94 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- € 364 692,94 €
Total affecté au c/ 1068	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	- €

VOTE : UNANIMITE

4. Transferts au SIVOM

Monsieur le maire rappelle l'assemblée le transfert de la compétence Assainissement collectif au SIVOM de la Baie d'Audierne. Il leur rappelle qu'une décision de principe a été prise par délibération date du 13 décembre 2017, pour le transfert du solde d'exécution financière du budget assainissement au SIVOM.

Ce solde d'exécution financière s'établit comme suit :

- Section de fonctionnement : 9 473,34 €
- Section d'investissement : 8 937,51 €.
-

Pour permettre leur transfert au SIVOM, ces résultats seront intégrés sur le budget de la commune et feront l'objet de mandats pour leur versement au SIVOM.

VOTE : Unanimité.

Monsieur le Maire indique que pour permettre l'exercice de la compétence assainissement collectif à partir de la date du transfert de celle-ci, la commune de PONT-CROIX met à la disposition du SIVOM de la Baie les biens dont elle est propriétaire.

L'ensemble des biens mis à disposition est détaillé en annexe 1 du procès-verbal de mise à disposition des biens.

Monsieur le Maire précise que le transfert de la compétence entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite des biens, constatée par un procès-verbal établi contradictoirement.

Cette mise à disposition cesse en cas de retrait de la commune, de restitution de la compétence, de dissolution du SIVOM de la Baie d'Audierne, de désaffectation des biens.

Le SIVOM de la Baie d'Audierne assume sur les biens mis à sa disposition par la commune l'ensemble des droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit d'aliéner.

Monsieur le Maire indique qu'il est donc nécessaire d'établir un procès-verbal de mise à disposition de ces biens par la commune de PONT-CROIX au SIVOM de la Baie d'Audierne pour l'exercice de la compétence Assainissement collectif.

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la proposition de rédaction du procès-verbal de mise à disposition.

VOTE : Unanimité.

5. Participations aux budgets annexes

Monsieur la Maire présente à l'assemblée les participations qui ont été inscrites pour l'équilibre des budgets annexes :

DESIGNATION	MONTANT
➤ C/ 657362 Subvention au CCAS	9 000,00 €
➤ C/ 65761 Subvention à la Caisse des Ecoles	22 422,87 €
➤ C/2763 Créances sur établissements publics	65 763,79 €

VOTE : Unanimité

6. Subventions et participations

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'association CAP-SIZUN ANIMATION assure le fonctionnement de la garderie périscolaire de la commune.

A ce titre, la commune attribue à l'association CAP-SIZUN ANIMATION une subvention annuelle de 13 000,00 €.

VOTE : unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil qu'en vertu d'une délibération en date du 27 septembre 1984, la Commune participe aux dépenses de fonctionnement des écoles privées liées par un contrat simple. Il précise que ces contrats ont été transformés en contrat d'association par délibérations du 18 juin 1987 et du 28 juin 1999 pour respectivement l'école primaire Notre-Dame de ROSCUDON et l'école maternelle Immaculée Conception.

Constatant l'état des dépenses effectuées pour les écoles publiques sur le compte administratif 2016, le Maire propose à l'Assemblée de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées à hauteur de **33 241,60 €**, somme calculée en fonction du coût moyen d'un élève du public comme indiquée ci-dessous :

- **1 807,52 €** pour un élève de l'école maternelle publique pour 9 élèves soit **16 267,64 €**
- **678,96 €** pour un élève de l'école primaire publique pour 25 élèves soit **16 973,96 €**.

Le Maire propose à l'Assemblée de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées à hauteur de ce coût moyen de l'élève de maternelle et de primaire public défini ci-dessus pour les élèves de PONT-CROIX.

VOTE : unanimité

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil qu'en vertu d'une délibération n°51/2017 en date du 24 octobre 2017, la Commune participe aux dépenses de fonctionnement de l'école Diwan de Pont-Croix.

Constatant l'état des dépenses effectuées pour les écoles publiques sur le compte administratif 2016, le Maire propose à l'Assemblée de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Diwan à hauteur de **7 459,42 €**, somme calculée en fonction du coût moyen d'un élève du public comme indiquée ci-dessous :

- **1 807,52 €** pour un élève de l'école maternelle publique pour 3 élèves soit **5 422,55 €**
- **678,96 €** pour un élève de l'école primaire publique pour 3 élèves soit **2 036,87 €**.

Le Maire propose à l'Assemblée de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école Diwan à hauteur de ce coût moyen de l'élève de maternelle et de primaire public défini ci-dessus pour les élèves de PONT-CROIX.

VOTE : unanimité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, suite à la dissolution de l'Office de Tourisme, la mission de réaliser un certain nombre d'actions menées auparavant pour l'office du tourisme et par la commune (expositions, animations culturelles, visites du musée, ...) a été confiée à l'association « Culture et Patrimoine à Pont-Croix ».

Pour cela, la Commune avait proposé à l'association une convention d'objectifs valable pour l'année 2017 afin de poursuivre la collaboration entre la mairie et l'association, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention d'objectif et le montant de la subvention fixé à 16 000,00 €.

Après lecture du projet de convention, Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de la signer.

VOTE : 15 voix pour et 4 contre

Madame GUILLOU demande au maire si l'entrée au musée sera gratuite puisqu'il prône la gratuité de l'accès à la culture. Monsieur le maire indique que cela n'est pas envisagé et qu'il s'agit d'une ressource importante pour l'association. Il précise qu'une réflexion globale sur le fonctionnement du musée va être lancée en collaboration avec des étudiants en Master II de l'UBO.

7. Amortissement des participations

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que les participations versées pour les opérations d'investissement doivent être amorties.

C'est le cas pour les participations versées au Syndicat Départemental d'Energie du Finistère pour les effacements de réseaux.

Il convient donc, cette année, de commencer à amortir les participations versées pour les effacements de réseaux de la rue de Stangalon pour 422,68 €.

Ces participations sont amorties sur 5 ans.

VOTE : unanimité

8. Taux des taxes pour 2018

Monsieur Le Maire rappelle les taux en vigueur en 2017 et propose de les maintenir en 2018 :

	BASES 2018 prévisionnelles	TAUX 2017	TAUX 2018 Proposés
TAXE D'HABITATION	2 126 000,00	17,08%	17,08%
TAXE FONCIERE BATIE	1 555 000,00	23,89%	23,89%
TAXE FONCIERE NON BATIE	21 300,00	43,45%	43,45%

VOTE : unanimité

9. Admissions en non-valeur

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée que le trésor public lui a adressé un état de titres à admettre en non-valeur pour un montant de 369,40 €. Il indique qu'il s'agit pour la quasi-totalité de titres émis par l'ancienne Association foncière de remembrement transférés à la commune suite à la dissolution de l'association.

VOTE : unanimité

10. Budgets prévisionnels 2018 Commune – SPANC - Lotissement

Monsieur Yves KERISIT, adjoint en charge des finances, présente les budgets prévisionnels 2018 :

BUDGET PRINCIPAL						
Vote = 15 voix Pour, 4 voix Contre						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	2 173 370,11	1 889 432,83	1 431 153,45	1 431 153,45	3 604 159,34	3 320 586,28
Affectation du résultat de fonctionnement		364 692,94				364 492,94
Résultat d'investissement	81 119,88				81 119,88	
TOTAUX CUMULES	2 254 125,77	2 254 125,77	1 431 153,45	1 431 153,45	3 685 279,22	3 685 279,22

BUDGET ANNEXE SPANC						
Vote = unanimité						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice			1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
Affectation du résultat de fonctionnement						
Résultat d'investissement						
TOTAUX CUMULES			1 500,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00

BUDGET ANNEXE Lotissement						
Vote = unanimité						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations de l'exercice	232 146,55	464 286,19	438 522,40	398 522,40	670 668,95	862 808,59
Affectation du résultat de fonctionnement						
Résultat d'investissement	232 139,64			40 000,00	232 139,64	40 000,00
TOTAUX CUMULES	464 286,19	464 286,19	438 522,40	438 522,40	902 808,59	902 808,59

Madame GUILLOU interroge Monsieur le Maire sur le poste charges de personnel. Monsieur KERISIT indique qu'un poste supplémentaire a été budgétisé en emploi contractuel en cas de besoin. Monsieur le Maire indique que les contrats aidés seront privilégiés afin de maintenir le budget.

Monsieur MOAN interroge Monsieur le Maire sur l'intérêt du parking de covoiturage qui n'est toujours pas terminé. Monsieur le Maire indique qu'il va l'être cette année et qu'il a pour intérêt de développer le transport multimodal et d'éviter le stationnement à la journée des véhicules sur les parkings utilisés par la clientèle des commerces.

Concernant le programme de voirie, Mickael CALVEZ, adjoint en charge des travaux et de l'urbanisme, précise que le carrefour du stade sera réalisé, ainsi que la sécurisation de la rue Emile Zola et d'une partie de la route vers Coat Pin.

Monsieur MOAN demande ce qu'il en est de l'Allée de Pen ar Han qui est très dégradée. Monsieur le Maire indique qu'elle est intégrée à la voie verte et que des travaux seront réalisés dans ce cadre sous maîtrise d'ouvrage de la communauté des communes avec une participation importante du Conseil départemental. Des travaux d'assainissement sont aussi inscrits au programme du SIVOM.

Monsieur MOAN demande à quoi correspond l'enveloppe de 200 000,00 € inscrite pour le projet de la partie sud du Séminaire et pourquoi il n'y a pas de subvention en face. Monsieur le Maire indique que ce montant a été inscrit pour la réalisation d'études et de quelques travaux qui devront peut-être être réalisés avant le lancement de l'opération globale d'aménagement du bâtiment qui n'est pour l'instant pas chiffré et pas inscrit d'où l'absence de subvention également.

Monsieur le Maire précise que les autres opérations du protocole de revitalisation ne seront pas réalisées en 2018.

11. Demandes de subventions au titre du contrat de ruralité

Les Abords du séminaire :

Monsieur la Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement des abords de Petit Séminaire, comprenant la place du 8 mai 1945, le parking du Séminaire et les jardins du Séminaires.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir demandé l'inscription de ce projet au Contrat de ruralité Pays de Douarnenez et Cap Sizun – Pointe du Raz pour un projet estimé à 420 000,00 € HT. Il sollicite sur ce dossier, une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local dans le cadre du Contrat de ruralité de 84 000,00 € soit 20% de l'estimation des travaux.

VOTE : unanimité

L'agenda d'accessibilité

Monsieur la Maire rappelle à l'assemblée que l'agenda d'accessibilité, approuvé par le conseil municipal, prévoit des travaux sur plusieurs bâtiments communaux pour l'année 2018.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée avoir demandé l'inscription de ce projet au Contrat de ruralité Pays de Douarnenez et Cap Sizun – Pointe du Raz pour un projet estimé à 64 200,00 € HT. Il sollicite sur ce dossier, une subvention au titre de la Dotation de soutien à l'investissement public local dans le cadre du Contrat de ruralité pour 50 % de l'estimation des travaux soit 32 100,00 €.

VOTE : unanimité

12. Travaux sur le bâtiment de l'école maternelle

Monsieur la Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée en fin d'année 2017 pour la réalisation de travaux d'aménagement du bâtiment de l'école maternelle dans le but d'y installer le centre de loisirs.

Après études des offres, Monsieur le Maire propose de retenir les entreprises les mieux-disantes comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot n°1 Menuiseries intérieures	Entreprise SOULARD, Audierne	5 514,53 €
Lot n°2 Cloisons sèches	Entreprise SOULARD, Audierne	12 897,90 €
Lot n°3 Electricité	Ent. POUILLAN ELEC, Poullan s/Mer	7 295,00 €
Lot n°4 Plomberie Sanitaire	Ent. POUILLAN ELEC, Poullan s/Mer	6 090,00 €
Lot n°5 Chauffage Ventilation	Ent. POUILLAN ELEC, Poullan s/Mer	4 800,00 €
Lot n°6 Revêtements de sols	SAS CARIOU, Quimper	6 167,74 €
Lot n°7 Peintures	LD PEINTURE, Plouhinec	9 449,89 €
	TOTAL HT	52 215,06 €

VOTE : unanimité

13. Contrat de prévoyance

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que le contrat groupe pour la couverture du risque prévoyance auprès du Centre de gestion arrive à terme au 31 décembre 2018.

Le Centre de Gestion du Finistère a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les garanties et les taux de cotisation de l'offre retenue seront présentés aux collectivités. Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant de la participation définitif qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité technique Paritaire.

VOTE : unanimité

14. Tarifs de la médiathèque

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que lors de la commission culture et patrimoine, il a été proposé de mettre en place la gratuité à la médiathèque pour les habitants de la communauté des communes Cap Sizun – Pointe du Raz.

Monsieur le Maire propose donc de fixer les tarifs ainsi :

Communauté des communes	Abonnement	Tarifs	Caution
Adulte	Individuel	Gratuit	10,00 € pour les CD/DVD
Enfant	Individuel	Gratuit	10,00 € pour les CD/DVD
Hors Communauté des communes et estivants			
Adulte	Individuel	15,00 €	30,00 €
Prêt de liseuse	Individuel	En fonction de l'abonnement	80,00€

VOTE : unanimité

Madame GUILLOU interroge le maire sur le projet de ludothèque. Monsieur le maire indique que ce projet se fera en collaboration avec la Odra dans le cadre du contrat enfance-jeunesse

15. Avenants aux marchés de la médiathèque

Monsieur la Maire présente à l'assemblée les derniers avenants proposés par le Maître d'œuvre des travaux d'aménagement de la Médiathèque, il s'agit de travaux en moins-value :

- Avenant n°3 sur le lot n°1 Gros œuvre pour – 1 074,88 € HT,
- Avenant n°1 sur le lot n°5 Menuiseries intérieures pour – 485,60 € HT.

VOTE : 15 voix pour, 4 abstentions

16. Avenants aux marchés de la mairie

Monsieur la Maire présente à l'assemblée le dernier avenant pour les travaux de la mairie, il concerne des travaux complémentaires demandés à l'entreprise SEBACO sur le lot n°7 Menuiseries. Ce second avenant sur ce lot se monte à 2 606,15 € HT.

VOTE : 15 voix pour, 4 contre

17. Conventions d'occupation des locaux communaux

Monsieur Le Maire indique à l'assemblée qu'il convient d'établir deux conventions pour l'occupation de locaux communaux l'un avec l'association la OBRA et l'autre avec Ty Bugale Bihan pour y installer une Maison des Assistantes Maternelles (MAM)

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une convention lie l'Association LA OBRA et la Communauté des Communes CAP SIZUN – POINTE DU RAZ pour l'animation jeunesse auprès des adolescents.

Occupation de l'ancienne bibliothèque par la Obra :

Cette association devant quitter ses locaux à Douarnenez recherchait des locaux disponibles sur la communauté des communes, Monsieur le Maire a donc proposer de leur mettre à disposition les locaux de l'ancienne bibliothèque.

Afin de formaliser cette mise à disposition, une convention a été élaborée, Monsieur le Maire en fait lecture au conseil municipal précisant qu'il s'agit d'une occupation contre une redevance mensuelle de 350,00 €.

VOTE : unanimité

Occupation du rez-de-chaussée du 8 rue Marcel Pella y pour la MAM :

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'une Maison des Assistantes Maternelles (MAM) portée par l'association « Ti Ar Vugale » ouvrira prochainement au rez-de-chaussée du bâtiment situé 8, rue Marcel Pella y.

Pour permettre cette installation, une convention de mise à disposition des locaux doit être établie entre la commune et l'association.

Monsieur le Maire faire lecture du projet de convention et la soumet au conseil municipal. Cette occupation se fera contre une redevance mensuelle de 300,00 €. Il précise qu'il a souhaité par cette démarche mettre le pied à l'étrier de ces jeunes filles.

Il précise qu'il s'agit d'une occupation temporaire jusqu'à ce que Finistère Habitat prenne une décision concernant le bâtiment.

VOTE : 18 voix Pour, une abstention

18. Location de l'appartement du séminaire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a autorisation l'occupation de l'appartement du Séminaire à titre précaire et qu'il convient que le conseil fixe un tarif de location. Il propose une location à 350,00 € par mois charges comprises.

VOTE : Unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé l'inscription de la commune de PONT-CROIX comme lieu pour la réalisation de travaux d'intérêt généraux auprès du Tribunal de Quimper.

Madame GUILLOU interroge le maire sur le problème du stationnement interdit sur la place de l'Eglise et demande s'il ne serait pas possible de prévoir l'autorisation au stationnement des riverains selon des horaires fixés par arrêtés le soir et de nuit. Monsieur le maire répond qu'il va réfléchir à la question.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de séance le 10 avril 2018 à 23h00

Fait et affiché à PONT-CROIX, le 19 avril 2018

Le Maire
Benoît LAURIUO

